AIRBUS

HELICOPTERS

A

Ludovic Andrevon

Délégué Syndical Central

CFE-CGC Airbus Helicopters

De

Pascal KUHN

Téléphone

+33 (0) 4 42 85 66 06

E-mail: pascal.kuhn@airbus.com

Réf.

HAEF/MP/SSI N°23-05-18

Date

Marignane, le 30 mai 2018

Objet : Réponse à votre courrier du 14 Mai concernant le versement de l'abondement PERCO au titre des placements en 2018

Monsieur,

En réponse à votre courrier du 14 mai 2018, nous vous confirmons que les salariés d'AIRBUS Helicopters pourront placer pour l'année 2018 des jours issus de leur CET sur le PERCO selon les modalités prévus dans l'avenant N°3 de l'accord PERCO.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Pascal KUHN

Directeur des Ressources Humaines

Copie: Marie PERROT